

Bureau Exécutif FFVoile du 16 avril 2010

Relevé de décisions

Présents :

- JP. Champion – JC. Méric – D. Tincelin- H. Bacchini – J Ch Cour - M. Duclot - M.T Jourdas - J. Kerhoas – JP. Churet – JL. Denechau - E. Marliot – B. David - P. Gouard – B. Bonneau – J. Cathelineau – Ph. Delhaye – H. Giraud - S. Lasseaux – JL Paulou – N. PEBEREL

Résolutions / Commentaires / Décisions

1	<u>VIE FEDERALE</u>
1.1	Validation des relevés de décisions des Bureaux Exécutifs du 26 Février 2010 et du 26 Mars 2010, ainsi que du relevé des points du Comité opérationnel du 31 Mars 2010, et du relevé de décision suite au vote électronique relatif au CDVoile de Seine et Marne.
Décision 1	<p>. Vote électronique relatif au CDVoile de Seine et Marne. Texte validé par le BE : Le Bureau Exécutif s'est prononcé favorablement par vote électronique pour la mise sous tutelle provisoire du CDVoile 77 par la Ligue d'Ile de France de Voile qui mettra en place une commission spécialisée chargée de veiller aux intérêts des membres dudit CDVoile, et de préparer une nouvelle Assemblée Générale désignant une nouvelle équipe dirigeante autour d'un projet commun. La Ligue adressera régulièrement à la FFVoile l'état d'avancement des travaux effectués dans le cadre de cette tutelle pour que le BE puisse décider de l'opportunité de lever ou non cette dernière ou de prendre toute mesure qu'il estimera appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Pas de remarques : adoption du BE. <p>Document à consulter sur : http://wss.ffvoile.org/BE_CA/</p>
Non traités et reportés	<p>. Les autres relevés de décisions : Les autres relevés de décisions sont reportés au prochain BE Le Relevé des points du Comité Opérationnel du 31/03 est également reporté au prochain BE.</p>
1-2	<p>E-commerce (négociation, fiscalité) et site Web grand public (méthode). Engagement financier initial : 100 K€. Objectif principal : garantir le pouvoir politique de la FFVoile et de son réseau EFV face aux évolutions du marché, faute de quoi des investisseurs ou autres sociétés pourraient s'approprier une grande part de nos activités. Objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Anticiper les évolutions de l'organisation du sport en France, après 2012, et notamment la nécessité d'augmenter les moyens financiers fédéraux.- faire progresser le réseau des EFV dans leur démarche commerciale et la qualité de leurs prestations. <p>L'enjeu majeur est de convaincre le réseau des clubs et EFV de mettre en place leur offre de stages sur la plateforme, sachant que ce mode de commercialisation est susceptible d'assujettir ces activités aux impôts du commerce (TVA – IS). Dans le cadre de la préparation du contrat FFVoile / société Partner Talent, divers points doivent aussi être éclaircis ou confirmés sachant que la position de la FFVoile sur ce projet est avant tout politique (positionnement de nos clubs, garder la maîtrise de os activités...) avant d'être commerciale.</p>

1.6

Mutation exceptionnelle des licenciés du Yacht Club de Saint Tropez Classic Sailing Boats vers le Yacht club de St Tropez Classic Sailing Boats.

Demande de transfert de licenciés d'un club en cessation d'activité vers celui de substitution.

Résolution proposée au BE :

Le BE se prononce favorablement, à titre dérogatoire et de manière exceptionnelle, pour permettre aux licenciés 2010 du Yacht Club de Saint Tropez Classe J.I. Ass. d'être mutés au Saint Tropez Classic Sailing Boats dans le respect des conditions suivantes :

- la réception par la FFVoile du PV de liquidation judiciaire de l'association,
- une demande écrite du licencié.

Décision 5

- **Pas de remarques : adoption du BE.**

2

2.1

DEPARTEMENT HABITABLE

Note d'information « Invitation de la classe Open 7.50 au Championnat de France de Voile Monotype Habitable – Grand Prix de l'Ecole Navale 2010 ».

Proposition que la Classe Open 7.50 soit une classe invitée du Championnat de France de Voile Monotype Habitable – Grand Prix de l'Ecole navale 2010.

Décision 6

- **Pas de remarques : adoption du BE.**

3

3.1

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

Recours labels 2010.

Légende : D = Défavorable

F = Favorable

LABEL ENSEIGNEMENT 2010

Décision 7

LIGUE	N° CLU B	NOM	AVIS BUREAU
Aquitaine	33032	AS Ambaresienne	D
Basse Normandie	14002	Blonville Yacht Club	F
Champagne Ardennes	08007	Visteon Voile	D
Cote d'Azur	83005	YC Cavalaire	F
Cote d'Azur	83013	SN Golfe des Lecques	F
Franche Comté	25003	ASC Peugeot	F
Franche Comté	25004	MJC Besancon	F
Martinique	9M11 0	CN du Marin	F
Midi Pyrénées	12001	CYV Pareloup	F
Nelle Calédonie	9L201	C Animation nautique Hnaipole Lifou	F
Nelle Calédonie	9S203	SR Calédonienne	F
Nelle Calédonie	9S210	C Animation nautique IAAI Oueva	F
Réunion	9R51 2	BN des Mascareignes	F

LABEL COMPETITION 2010

LIGUE	N° CLU B	NOM	AVIS BUREAU
Bretagne	56002	YC Carnac	F
Bretagne	56005	CN Lorient	F
Bretagne	56020	CN Penestin	D
Bretagne	56077	CN ETEL	F
Champagne Ardennes	51005	CNA der	F
Cote d'Azur	06039	CN St Laurent du Var	F
Lorraine	54007	Nautic Club Mussipontain	F
Lorraine	88002	AS Gerardmer	F
Martinique	9M11 0	CN du Marin	F
Nelle Calédonie	9S203	SR Calédonienne	F
Nelle Calédonie	9S210	C Animation nautique IAAI Oueva	F
Nelle Calédonie	9SL2 01	C Animation nautique Hnaipole Lifou	F
Picardie	60006	CV Therdonne	F
Picardie	60009	CN Beauvais	F
Réunion	9R51 2	BN des Mascareignes	F
St Pierre t Miquelon	CE00 2	YC St Pierre	F

LABEL LOISIR 2010

LIGUE	N° CLU B	NOM	AVIS BUREAU
Aquitaine	33010	CN Claouey	F
Bourgogne	89002	Régates Sénonaise	F
Bourgogne	89004	CV Villeneuve sur Yonne	F
Bourgogne	89004	CV Villeneuve sur Yonne	F
Bretagne	22025	BN Ile Grande	F
Bretagne	29010	CN Brignogan	F
Bretagne	56015	SR ST Pierre Quiberon	F
Bretagne	60006	CV Terdonne	F
Cote d'Azur	6039	CN St Laurent du Var	F
Franche Comté	25004	MJC Besançon	F
Lorraine	54001	Yachting club de Nancy	F
Lorraine	54007	Nautic club Mussipontain	F
Lorraine	54009	CV Pierre Percée	F
Lorraine	57004	SN Basse Moselle	F
Lorraine	57013	Union Sportive de Mittersheim	F
Lorraine	88002	AS Gerardmer	F
Midi Pyrénées	12001	CYV Pareloup	F

<p>3.2</p> <p>Info</p>	<p>Projet offre voile adulte. Offre adulte trop réduite dans les EFV, malgré une augmentation des besoins de formation des plaisanciers, exprimés notamment à l'occasion du Grenelle de la mer. Nécessité de repenser l'offre actuelle : contenus d'enseignement – matériel nautique ... et de tenir compte que la période privilégiée de cette activité est déjà très chargée dans les EFV.</p> <p>Autres facteurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un encadrement adapté pouvant répondre aux attentes des adultes (savoir faire technique et marin), - Valoriser la sécurité et la pratique éco-citoyenne. <p>A préciser : titre (licence, livret plaisance), et formes d'encadrement ...</p> <p>Présentation du ppt "Les ateliers voile" (enquête sur les pratiques adultes - leurs besoins et attentes - les propositions de formation, de services ...).</p> <p>Une enquête sur la pratique adulte en Bretagne a été commandée, et une expérimentation est prévue avec les clubs volontaires dès 2010.</p>
<p>3.3</p> <p>Décision 8</p>	<p>Info sur le plan qualité tourisme. Rappel sur le fonctionnement de la labellisation – les accords AFNOR, et le plan qualité tourisme. Présentation des enjeux, des grands principes, des rôles possibles de la FFVoile et du travail qu'elle doit mener dans ce domaine. 2 possibilités d'engagement de la FFVoile :</p> <p>1/ la rédaction des pré requis pour que les clubs puissent faire leur demande. 2/ le positionnement comme réseau national pour être dépositaire de la marque, ce qui permet ensuite de piloter son attribution et son suivi (enquête de satisfaction ...).</p> <p>Un engagement de la FFVoile apparaît comme très souhaitable, mais il ne faut pas ignorer ses conséquences en termes de ressources humaines pour assurer la gestion de ce dossier.</p> <p>➤ Pas de remarques</p>
<p>4</p> <p>4.1</p> <p>Décision 9</p>	<p>CCA Règlementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions. Réactualisation de la charte des entraîneurs après consultation des intéressés et des textes afférents de l'ISAF. Au sommaire : l'entraîneur / l'organisateur / Règlementation des bateaux "entraîneurs". Les mises à jour de cette annexe au Règlement Technique portent surtout sur la présence des entraîneurs sur les zones de départ des grandes épreuves de course au large. Préciser dans l'intitulé du document : "Règlementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile", avec rappel dans le préambule.</p> <p>Résolution proposée au BE : Le Bureau Exécutif du 16 avril 2010 valide le texte « Règlementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile ». Ce texte remplace la « Charte des Entraîneurs » actuellement en vigueur. « La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile » est applicable sur toutes les compétitions de la FFVoile, et est complétée de l'annexe « Règlementation des conditions d'intervention des bateaux entraîneurs sur les compétitions de grade 3 à W de la FFVoile » pour les compétitions de grade 3 à W.</p>

Ceci entraîne la modification du Règlement Technique de la FFVoile.

➤ **Adoption du BE.**

Publié électroniquement le 22 avril 2010 sur le site Internet de la FFVoile

4.2

Règles d'Introduction à la Régate (réactualisation et documents d'application).

Résolution proposée au BE :

Le Bureau Exécutif du 16 avril 2010 valide les documents joints :

- Les Règles d'Introduction à la Régate réactualisées 2010,
- L'avis de course type « Règles d'Introduction à la Régate »,
- La Fiche course type « Règles d'Introduction à la Régate »,
- Le mode d'emploi.

Le Bureau Exécutif valide la proposition d'application des Règles d'Introduction à la Régate sur les compétitions de grade 5, avec possibilité de dérogation pour les grades supérieurs, sur décision de la Commission Centrale d'Arbitrage, en concertation avec les départements sportifs concernés.

➤ **Adoption du BE.**

Les 4 documents sont publiés électroniquement le 22 avril 2010 sur le site Internet de la FFVoile

En marge de l'étude des modifications des RIR et en particulier du document « mode d'emploi », il est demandé de redéfinir les fonctions de l'arbitre de club, les modes de nomination et d'accompagnement (tutorat), ainsi que les personnes pouvant assurer cette fonction.

5

5.1

HAUT NIVEAU

Point sur les résultats des Equipes de France Olympiques sur Palma et Match Racing sur Marseille.

. Point sur les récents résultats sportifs :

- Semaine de Palma : 5 podiums dont 2 premières places.
- Match Race France (Marseille) : victoire de l'équipage de Matthieu Richard.

Info

Agenda du 2^e trimestre : Stage de La Londe – SOF – Medemblik ...

. Rencontre avec l'Equipe Aleph (Louis Vuitton Série – America's Cup ...).

Demande de reconnaissance de l'équipe française Aleph par la FFVoile, dans le cadre de sa participation à la Louis Vuitton Série et de son projet America's Cup. A voir lors du prochain BE

6

6.1

DIRECTEUR DE COURSE

Note d'information relative aux Règles de rotation au sein de la Commission des Directeurs de Course.

Info

Dans le cadre des règles de rotation au sein de la Commission des Directeurs de Course, les membres du BE sont informés que Denis Hugues sera remplacé, à compter de ce jour, par Guillaume Rottée en tant que représentant des Directeurs de Course.

<p>7 7.1</p> <p>Décision 11</p>	<p>RSO Stages de survie ISAF recyclage (SSIR). La durée de validité des certificats de stages de survie est de 5 ans. Au delà, le certificat n'étant plus valide, les intéressés doivent suivre un "stage de survie ISAF Recyclage". Reste à déterminer dans quel délai celui-ci doit être effectué.</p> <p>Résolution proposée au BE :</p> <p>ajouter dans les RSO au sujet des stages de recyclage : « un stage de survie ISAF Recyclage doit être passé au plus tard avant la fin de l'année suivant l'année de fin de validité du certificat antérieur. A défaut, un stage de survie ISAF complet devra être repassé ».</p> <p>➤ Proposition adoptée par le BE.</p>
<p>7.2 7.2.1</p> <p>Décision 12</p>	<p>Habilitation des centres de stage de survie « ISAF APPROVED » Habilitation de l'E.N.V. Présentation de la candidature de l'ENV, et de ses caractéristiques.</p> <p>Résolution proposée au BE : La FFVoile accorde au Centre appelé « Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques » situé à Quiberon l'habilitation à organiser des stages d'entraînement à la survie tels que définis dans l'annexe G des « ISAF OSR ».</p> <p>➤ Résolution adoptée par le BE.</p>
<p>7.2.2</p> <p>Décision 13</p>	<p>Habilitation de l'école des métiers de la Mer (Nouméa). Présentation de la situation locale et de la candidature de l'Ecole des Métiers de la Mer (EMM) de Nouméa, et de ses caractéristiques.</p> <p>Résolution proposée au BE : La FFVoile accorde au Centre appelé « Ecole des Métiers de la Mer » situé à Nouméa l'habilitation à organiser des stages d'entraînement à la survie tels que définis dans l'annexe G des « ISAF OSR », et dans le respect des dispositions stipulées ci-dessus. Tout changement dans ces dispositions devra être immédiatement porté à la connaissance de la FFVoile, et du responsable des RSO, et sera susceptible, après examen, de rendre l'habilitation caduque.</p> <p>➤ Résolution adoptée à l'unanimité.</p>
<p>8 8.1</p> <p>Décision 14</p>	<p>REGLEMENTATION Information sur l'enquête engagée auprès des ligues et des Cadres Techniques pour recenser les dérogations utiles à la division 240. Point d'étape sur l'évolution du dossier "Division 240". Transmission d'une note écrite telle que prévue dans le cadre du fonctionnement du BE</p> <p>8.2 Règlement technique FFVoile</p> <p>Suite à délégation du CA en date du 21/11/2010, le BE procède à l'adoption de la nouvelle version du règlement technique de la FFVoile</p>
<p>-</p>	